



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 27/04/2020

SOUTIEN A LA REPRISE D'ACTIVITÉ DU BTP EN PÉRIODE ESTIVALE

Comme pour de nombreuses activités, l'épidémie du Covid-19 a entraîné l'arrêt de la plupart des chantiers de BTP pendant plusieurs semaines, induisant des conséquences économiques et sociales extrêmement lourdes pour l'ensemble des entreprises de ce secteur ainsi que des retards dans la programmation des chantiers.

Un guide de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT), élaboré par la profession et validé par les différents ministères concernés, définit désormais les conditions dans lesquelles les chantiers peuvent être conduits dans le respect des prescriptions sanitaires à prendre en compte pour la protection des salariés et des autres intervenants.

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs (de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux filières amont d'approvisionnement) et en s'appuyant sur les recommandations de ce guide, l'activité redémarre progressivement dans le département de la Charente-Maritime.

Cette reprise de l'activité BTP demeure néanmoins fragile et va nécessiter la vigilance de tous.

Qu'il s'agisse de la construction ou de la réhabilitation de logements, de travaux routiers ou portuaires, de la mise en place d'infrastructures aussi stratégiques que la fibre optique ou encore de la réalisation des aménagements de sécurité inscrits aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), les entreprises du BTP satisfont des besoins vitaux du pays et de la population.

Dans le contexte économique particulièrement incertain que connaît le secteur du BTP, le préfet de la Charente-Maritime et le président de l'association des maires ont écrit aux maires du département pour appeler leur attention sur le fait qu'une nouvelle interruption des chantiers traditionnellement pratiquée dans plusieurs communes au cours de la période estivale, en raison de la fréquentation touristique, risquerait de compromettre gravement le redémarrage de l'activité.

Au vu de ces circonstances exceptionnelles, le préfet et le président de l'association des maires ont demandé aux maires d'assouplir les mesures prises habituellement en matière de gel des travaux du BTP au cours de la période estivale.

**Cabinet du préfet - Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1